Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260316-01DEL2026-DE

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**
**COMMUNE DE MOHON**

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
06 MARS 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL– DCM2026.03.06 - 01**
**Objet : RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU SMICTOM CENTRE-OUEST**

L'an deux mil vingt-six, le 06 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 02 mars 2026 qui leur a été adressée le 02 mars 2026, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 02 mars 2026.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane Maire et Présidente de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mr HOUEIX Ludovic, Mme CLERO Anne-Marie, Mr BIGORGNE Cédric, Mr DESERT Jérôme, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane.

Était absent donnant pouvoir : Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Était absente : Mme CHASLES Vanessa.

Nombre de Conseillers :

| Membres en exercice | Membres présents | Membre donnant pouvoir | Suffrages exprimés |
|---|---|---|---|
| 11 | 09 | 01 | 10 |

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Présidente de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Monsieur DESERT Jérôme.

**********

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260316-01DEL2026-DE

**DELIBERATION DCM2026.03.06-01 - RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU SMICTOM CENTRE-OUEST**

Présentation du rapport d'activité 2024
Délibération à prendre

Rapporteur : Madame CLERO Anne-Marie, 4ème Adjointe

**********

Mme Anne-Marie CLERO, 4ème adjointe présente le rapport d'activités 2024 du SMICTOM Centre- Ouest.

Elle rappelle que :

La gestion des déchets est une des compétences de l'EPCI Ploërmel Communauté qui a délégué au SMICTOM Centre Ouest de l'Ille et Vilaine la gestion et la prévention des déchets pour toutes les communes qui, historiquement, faisaient parties des cantons de Mauron et la Trinité-Porhoët.

Elle résume les actions du SMICTOM qui :

- **Assure :**
  - La gestion de la collecte (ordures ménagères, collecte sélective et verre).
  - La gestion des déchèteries, dont celle de Guilliers, qui nous concerne.
  - La communication (sensibilisation au tri et à la réduction des déchets).

- **Valorise** les déchets collectés en porte-à-porte, apport volontaire ou déposés en déchèterie selon leur nature (compost, centre de tri, enfouissement, incinération).

- **Organise** le tri dans les déchèteries.

Elle présente les moyens humains et le rôle de chacun :

- Comité syndical
- Bureau
- Agents territoriaux

Elle énumère les actions marquantes de 2024 :

- Etude préalable sur l'installation du tri à la source et à la valorisation des biodéchets.
- Achats de composteurs collectifs et particuliers.
- Valorisation des matières fermentescibles sur le site de Point Clos de Gaël.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260316-01DEL2026-DE

Elle fait part des indicateurs techniques de la collecte et du tri qui sont globalement bons :

- Ordures ménagères : 102kg/hab/an soit – 3kg/N-1
- Emballages et papiers recyclables : 52kg/hab/an soit + 2kg/N-1.
- Collecte du verre : stable

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles continuent de baisser en raison de l'extension des consignes de tri. Cependant, le tonnage des refus de tri de la collecte sélective est en augmentation sensible.

Les tonnages collectés dans les déchèteries sont variables selon les catégories de déchets et sont généralement à la baisse par rapport à l'année 2023.

Le tonnage total pour 2024 s'élève à 31 091 tonnes dont :

- 34 % de valorisation organique
- 34 % de déchets résiduels enfouis
- 29 % valorisés en recyclage
- 2 % incinérés.

Elle parle ensuite de la tarification de 2024 et des modalités d'exploitation :

C'est le SMICTOM qui, dans le cadre des compétences déléguées par Ploërmel Communauté, fixe les montants de la redevance incitative pour les particuliers, les professionnels et les résidences secondaires. Cette redevance est calculée pour 18 levées/an et varie selon le modèle de bac vert utilisé. Au- delà de 18 levées, un surcoût par levée supplémentaire est appliqué.

Cette redevance permet de financer les différentes charges du service et aussi les investissements tels que les déchèteries, les centres d'enfouissement, la mise aux normes des installations et les achats de bacs de collecte.

Elle rappelle que le SMICTOM a aussi un rôle d'informations et de communication auprès des usagers grâce à son site internet, aux articles dans la presse locale et aux lettres d'information envoyés aux habitants.

Le Rapport d'Activité 2024 complet du SMICTOM Centre-Ouest est présenté en annexe.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de la présentation qui a été faite par Madame Anne-Marie CLERO, 4ème adjointe en ce qui concerne le rapport d'activités 2024 du SMICTOM Centre-Ouest

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 16 mars 2026

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260316-01DEL2026-DE

Le Secrétaire de séance,

Mr DESERT Jérôme

Le Maire,

Mme DENIS Josiane